

[Texte]

the end of this to illustrate the aesthetic values of the change in covers.

• 1550

Repayment of old age security and family allowances—I think we are all familiar with that from Mr. Wilson's changes in the budget. My officials, when we make it through the guide, will have more to say on that. Obviously it is one of the highlights, one of the major changes in the returns this year.

Finally, a video walk-through. We are introducing this video walk-through. By going to an additional one million special returns, as opposed to the full package, we have been able to save some money. With that money, instead of coming up with new resources, we were able to come up with this new video.

Again, we have had a lot of requests saying that people do not want to read the tax forms or guides, and asking us to find something to show to people. This video walk-through is a step-by-step effort to show Canadians how to deal with the individual tax returns—T1s. We will be providing it to libraries, to volunteer organizations, to cable TV stations, to senior citizens' homes, and organizations that request it. I think this is going to be yet another tool to assist Canadians in dealing with the complexities of the tax system.

That, Mr. Chairman, is it. If we can show the slides about the new covers for guides, you will see that we tried to to simplify it and have less print on it, rather than more. I just wanted to show you the difference. Before, every publication looked different. Now we are going to have a uniform look to all the publications, but they will be colour-coded in such a way that it does not confuse the taxpayer.

That, Mr. Chairman and colleagues, is my overview. I would now like to call on Mr. George Venner, Director General of Assessing and Inquiries Directorate, to give you an overview of the more specific changes to the 1989 T1 return package.

Mr. George Venner (Director General, Assessing and Inquiries Directorate, Revenue Canada Taxation): Mr. Chairman, we have prepared a series of overheads showing comparisons of the 1988 T1 return with what we propos for 1989. We will deal with what we think are substantial improvements in the return itself and then move on to improvements in the schedules, which are included in the T1 package. Lastly, we will explain the changes required by the new legislation.

[Traduction]

rapidement une diapositive pour vous montrer de quoi auront l'air les nouvelles couvertures.

La récupération de la pension de sécurité de la vieillesse et des allocations familiales—je pense que vous savez tous de quoi il s'agit puisque M. Wilson a proposé ces changements dans son budget. Mes fonctionnaires, lorsqu'ils vous expliqueront le nouveau guide, vous en diront plus long à ce sujet. C'est certainement l'une des nouveautés, l'un des principaux changements apportés à la déclaration de cette année.

Enfin, le *vidéo-guide*. Pour la première fois nous aller offrir le guide en cassette. Parce que nous allons pouvoir utiliser un million de déclarations abrégées de plus, au lieu de devoir envoyer tout le jeu de formulaires, nous allons réaliser des économies. Avec cet argent, nous avons pu préparer cette nouvelle cassette-vidéo.

Vous savez, nous recevons de nombreuses demandes de particuliers qui ne veulent pas lire les déclarations d'impôt ni les guides, et qui nous demandent de trouver une présentation visuelle. Ce guide-vidéo vise à montrer aux Canadiens, étape par étape, comment remplir leur déclaration personnelle d'impôt—T1 spéciale. Nous allons envoyer cette cassette aux bibliothèques, aux associations de bénévoles, aux stations de câblodiffusion, au foyers pour personnes âgées, et aux organismes qui en font la demande. Ce sera je pense encore un autre outil destiné à aider les Canadiens à surmonter les difficultés de notre régime fiscal compliqué.

Voilà, monsieur le président. Si on peut afficher les diapositives des nouvelles couvertures des guides, vous allez voir que nous avons essayé de les simplifier en réduisant la quantité de texte. Je veux simplement vous montrer la différence. Dans le passé, chaque publication avait un aspect différent. Nous allons maintenant uniformiser toutes les couvertures, mais en utilisant des couleurs différentes afin d'éviter toute confusion chez le contribuable.

Cela termine, monsieur le président, chers collègues, l'aperçu général. J'aimerais maintenant céder la parole à M. George Venner, directeur général, Cotisations et demandes de renseignements, afin qu'il vous donne un aperçu des points saillants des nouvelles déclarations T1-1989.

M. George Venner (directeur général, Direction générale des cotisations et demandes de renseignements, Revenu Canada—Impôt): Monsieur le président, nous avons préparé une série de diapositives afin de vous montrer les différences entre la déclaration T1 de 1988 et les changements que nous nous proposons d'y apporter pour 1989. Nous allons d'abord vous parler de ce que nous considérons être des améliorations importantes à la déclaration même pour ensuite vous parler de celles que nous apporterons aux annexes qui accompagnent les formulaires T1. Enfin, nous vous expliquerons les modifications rendues nécessaires par la nouvelle loi.